



RÉGION
NORMANDIE

DEFI 4 : MISER SUR LE CHEVAL POUR L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA NORMANDIE

Organisation d'un Evènement national dans la filière équine

En Normandie chaque année se déroulent de nombreux évènements équestres nationaux, viviers des futurs espoirs (cheval et humain) de l'excellence de demain.

L'aide vise à capitaliser sur les atouts de ces événements et à accompagner les plus grandes manifestations équestres professionnelles nationales, afin d'accroître leur rayonnement et ainsi l'attractivité de la filière équine normande.

OBJECTIFS

- Faire rayonner l'excellence de la filière équine normande grâce à un impact médiatique important.
- Renforcer l'attractivité de la Normandie à travers sa vocation équine.
- Favoriser l'émergence des futurs champions de demain.
- Favoriser la promotion et la commercialisation des produits de l'élevage équin, ainsi que les produits issus de l'agriculture, de la pêche et des ressources marines normandes.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION	RESULTAT	CONTEXTE
Nombre de dossiers "organisation d'un évènement national dans la filière équine" soutenus	Nombre de participants à l'évènement soutenu	Nombre de dossiers "organisation d'un évènement national dans la filière équine" reçus

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les structures organisatrices d'évènements.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, l'évènement doit :

- ne pas être organisé par une structure déjà bénéficiaire d'une aide de la Région dans le cadre d'un évènement international sur le même site ;
- être un championnat de France inscrit dans le calendrier de la fédération nationale en charge de la discipline (sport ou élevage) ;
- ou être une étape du circuit Grand National FFE – AC Print ;

- **ou** être un concours “métier(s) filière équine”, au minimum de niveau national, faisant également la promotion de ce(s) métier(s) et de son (leur) évolution (table-ronde, conférence, atelier...) ;
- avoir lieu en Normandie, le siège de l’organisateur pouvant être hors du territoire régional ;
- confirmer un engagement financier public **et** privé ;
- mettre en œuvre un programme de relations publiques permettant un impact médiatique au minimum national et valorisant la Normandie équine.

Ne sont pas éligibles :

- les compétitions réalisées dans un cadre scolaire (type championnat de France UNSS) ;
- les courses de chevaux en tant que telles, à l’exception du Championnat de France de course de galop à poney ;
- les évènements présentant un aspect purement culturel ou touristique ;
- les évènements ayant enregistré un déficit croissant lors de 2 éditions successives.

2. Principes de sélection des projets

Compte tenu du nombre important d’évènements organisés en Normandie, l’éligibilité seule n’entraîne pas l’attribution d’une subvention. Le soutien de la Région et son montant répondent aux principes de sélection suivants :

- ✓ l’attractivité de l’évènement auprès des participants, notamment de l’excellence nationale ;
- ✓ l’attractivité de l’évènement pour le public néophyte ;
- ✓ le plan media et la qualité d’accueil des journalistes durant l’évènement ;
- ✓ la cohérence du budget avec l’ambition du projet et les actions mises en œuvre (viabilité du projet) ;
- ✓ les partenariats régionaux engagés, notamment pour la valorisation de l’excellence des produits alimentaires normands ;
- ✓ le soutien financier du territoire d’implantation.

MODALITES DE L’AIDE

- pour un Championnat de France : subvention forfaitaire de 5 000 € ;
- pour une étape Grand National FFE–AC Print : subvention forfaitaire de 5 000 à 15 000 € ;
- pour un concours “métiers” : subvention forfaitaire de 10 000 € ;

Cumul des aides :

L’aide régionale est cumulable avec celle d’autres collectivités territoriales, ainsi que celle de l’Etat ou de l’Union Européenne. Elle ne l’est pas avec d’autres aides régionales attribuées au même bénéficiaire dans le cadre du même projet.

Rappel du règlement européen dit de minimis-entreprise : plafond de 200 000 € d’aides publiques en cumulé sur les 3 derniers exercices fiscaux et comptabilisés sous un même n° de SIREN.

MODALITES DE DEPÔT ET D’ATTRIBUTION

L’organisateur doit déposer son dossier à la Région, **au minimum 4 mois** avant la date du début de l’évènement via l’outil Espace des aides.

La demande doit être accompagnée :

- du budget prévisionnel des dépenses et des recettes de l'évènement, en reprenant le tableau-cadre téléchargeable sur le site de la Région (guides des aides). Quand l'organisateur récupère tout ou partie de la TVA, les dépenses sont à présenter HT. A noter que les coûts de fonctionnement de la structure (frais de bureau, abonnements divers...) ne sont pas pris en compte.
- du programme prévisionnel de l'évènement par jour précisant le titre des actions (épreuves équestres, animations).

Tout dossier incomplet, ou insuffisamment détaillé quant aux actions menées, ne pourra être instruit.

L'instruction du dossier est faite par la Région. La décision d'attribution, ou non, d'un financement fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional, avant sa notification par le Président de Région.

Les projets retenus dépendent de l'enveloppe financière annuelle affectée à ce dispositif et de leur pertinence quant à la politique régionale pour la filière équine.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide est effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

L'aide est versée en une seule fois, après validation du bilan technique complet de l'évènement, accompagné du bilan financier daté, certifié conforme et signé.

BASES JURIDIQUES

Décisions fondatrices

Assemblée plénière du 20 juin 2022 et Commission Permanente du 13 avril 2023.

Cadre réglementaire :

Règlement (UE) n° 1407/2013 relatif aux aides dites *de minimis*.

Régime notifié SA 39677 (2014/N) relatif aux aides aux actions de promotion des produits agricoles.